



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION DEONTOLOGIE ARBITRES

PROCES VERBAL N°7 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	25 octobre 2025
Responsable :	Hervé CESBRON
Présents :	Hervé CESBRON, Alain FOUQUET, Steve GABORIAU, Jean-Christophe JONCHERAY, Franck JOUSSEAUME
Excusé :	Romain GERNIGON

➡ Le responsable de la section remet à chaque membre le code de déontologie pour la saison 2025-2026.

➡ Les dossiers transmis par la CDD et examinés concernent la période allant du 24 août 2025 au 12 octobre 2025.

➡ Les dossiers de suivi des stages obligatoires du début de saison (réponse et présence).

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront à compter du 16 novembre 2025.

➡ La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :

- Les retours de désignations tardifs.
- Les absences sur désignations.
- Les manquements administratifs.
- Les non-réponses aux convocations pour le stage annuel
- Les absences au stage annuel.

➡ En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :

- De points de pénalité sur la note administrative pour 51 arbitres
- De matchs de non-désignation pour 14 arbitres.
- D'une amende au club de l'arbitre pour 12 arbitres.
- De remboursement des frais d'observateur pour 1 arbitre.
- De remboursement des frais de repas du stage pour 14 arbitres.

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe dans lequel figurent les décisions prises. Les annexes du PV pourront être consultées sur Footclubs.

Le Responsable de la section

M. CESBRON Hervé

Le Secrétaire de séance

M. JONCHERAY Jean-Christophe